COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2014

Nombre de conseillers en exercice: 19 - Présents: 16 - procuration: 1 - Votants: 17

Le six octobre deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2014

<u>Présents</u>: M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël – Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. COULON Joël – M. CHALANDARD Jean-Louis – M. MERCIER Denis - Mme DELBONNEL Christine - Mme MACE Sophie - M. PECQUENARD Denis - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absente excusée : Mme LETULLIER Dominique qui a donné procuration à M. BRUNEAU James.

Absents: M. RIVET Vincent - Mme DINARD Valérie.

Secrétaire de séance : Mme PIETREMENT Janine.

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 JUILLET 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

<u>DECIDE</u> de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les terrains appartenant aux consorts BEAUVALLET situés boulevard Pasteur et cadastrés :

- Section ZM n° 136 d'une superficie de 2 212 m²
- Section ZM n° 132 et ZM 138 d'une superficie de 1 017 m²
- Section ZM n° 137 d'une superficie de 1 033 m²

III – LOGEMENT R.D.C IMMEUBLE 15, AVENUE DE LA GARE – MISSION D'ARCHITECTE POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que préalablement à la location du logement situé au R.D.C. de l'immeuble 15, avenue de la Gare, il avait été décidé d'y effectuer des travaux d'aménagement et de remise aux normes et présente un projet de travaux conçu par M. Jean-Paul CAGAN, architecte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>RETIENT</u> le projet de M. Jean-Paul CAGAN.

<u>AUTORISE</u> M. le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Jean-Paul CAGAN pour un montant de rémunération de 5 600 € H.T.

IV – ACHATS GROUPES – CONVENTION AVEC LE GIP CENTRALE D'ACHAT APPROLYS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Commune de SERMAISES au GIP Centrale d'achat APPROLYS.

<u>ACCEPTE</u> les termes de la convention constitutive du GIP présentée à l'Assemblée Générale et annexée à la présente délibération.

<u>CONFIRME</u> à Monsieur le Maire, ou un Adjoint en cas d'absence, la délégation de compétence à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS, dans les conditions fixées par la convention constitutive et les conditions générales de recours, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la Commune.

<u>DECIDE</u> d'inscrire pour l'année 2015 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle (50 € en 2014) à l'article 6182.

V - HYGIENE ET SECURITE DU PERSONNEL - REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, conformément aux textes en vigueur, a l'unanimité,

DECIDE:

- De s'engager dans la démarche de réalisation du Document Unique,
- De solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP),
- De confier la réalisation du Document Unique à la Société AREBAZ pour un montant de 1 625,00 € H.T.,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

VI – AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS A DREVILLE – PROGRAMME 2015 - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le résultat de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des espaces publics du hameau de Dréville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>DECIDE</u> de retenir l'offre du cabinet ECMO de VILLEMANDEUR (45700) d'un montant de 12 000,00 € H.T.

VII – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DIVERS 2014 - MARCHES

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le résultat de la consultation pour les travaux de renforcement de la conduite d'eau potable route de Mérobes, la création d'un plateau traversant (rue des Grands Champs) et l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales (rue des Grands Champs et Enzanville).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre :

- de l'entreprise E.T.P. de SERMAISES d'un montant de 67 992,00 € H.T. pour les travaux de renforcement de la conduite d'eau potable route de Mérobes.
- de l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE de FLEURY LES AUBRAIS d'un montant de 136 994,00
 € H.T. pour les travaux de création d'un plateau traversant et amélioration de l'écoulement des eaux pluviales.

VIII – LOTISSEMENT ROUTE DE MALESHERBES - TRAVAUX DE REALISATION D'UN MUR ET DE CLOTURES – MARCHE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le résultat de la consultation des travaux de réalisation d'un mur et de clôtures du lotissement communal de la route de Malesherbes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>DECIDE</u> de retenir l'offre du groupement d'entreprises LUBIN (maçonnerie pour 40 052,40 € H.T.) et BOUDARD (serrurerie pour 28 055,00 € H.T.) pour un montant de 68 107,40 € H.T.

IX – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET ADDUCTION EAU POTABLE – MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>DECIDE</u> de retenir l'offre du cabinet B.E.T. Gérard LEGRAND de CHILLEURS AUX BOIS d'un montant de 1 950,00 € H.T. pour les travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de la route de Malesherbes.

<u>DECIDE</u> de retenir l'offre du cabinet B.E.T. Gérard LEGRAND d'un montant de 14 040,00 € H.T. pour les travaux d'assainissement collectif route de Malesherbes (partie 2), route de Thignonville, rue de Chartres, boulevard Pasteur (partie 2) et route de Mérobes.

<u>AUTORISE</u> M. le Maire à signer les marchés de mission de maîtrise d'œuvre avec BET LEGRAND et tous les documents s'y rapportant.

X – TERRAINS CONSORTS BEAUVALLET – BRANCHEMENT AU RESEAU AEP – PARTICIPATION DES ACQUEREURS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'extension du réseau d'assainissement et de branchement au réseau d'eau potable ont été réalisés pour les parcelles du lotissement des consorts BEAUVALLET situé boulevard Pasteur.

Il précise que les travaux de branchement au réseau AEP concernaient trois lots et qu'ils ont été réalisés par l'entreprise E.T.P. de SERMAISES pour un montant de 2 650,00 € H.T.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à demander le remboursement de ces travaux aux futurs acquéreurs des parcelles soit la somme de 833,00 €H.T. par lot.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>AUTORISE</u> M. le Maire à demander le remboursement de la somme de 833,00 € H.T. aux futurs acquéreurs des trois parcelles concernées.

XI – BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE des virements de crédits ci-après :

1 – budget annexe de l'eau :

Chapitre	Article	Libellé	montant
014	701246	Reversement AESN – redevance pollution	+ 7 200 €
011	615	Entretien et réparations	- 7 200 €

2 - budget annexe assainissement:

Chapitre	Article	Libellé	montant
014	701246	Reversement AESN – redevance modernisation	+8500€
011	615	Entretien et réparations	- 8 500 €

XII - LOTISSEMENT COMMUNAL ROUTE DE MALESHERBES – LOT N° 4 – AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu de M. et Mme ROUSSEAU domiciliés à EVRY (91) une demande de réservation du lot n° 4 du lotissement de la route de Malesherbes. Les intéressés, préalablement à l'achat de la parcelle, souhaitent réaliser toutes les démarches nécessaires à la construction et notamment la demande de permis de construire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>AUTORISE</u> M. et Mme ROUSSEAU à déposer un dossier de demande de permis de construire sur le lot n° 4 du lotissement communal route de Malesherbes.

XIII - INFORMATIONS DIVERSES

- La vente du hangar à la Sté OSIBO a été signée le 12 septembre chez Me FOURNIER. L'entreprise LUBIN réalisera le mur de séparation en janvier 2015,
- une réunion portant sur le bilan du forum des associations s'est déroulée le 17 septembre dernier. La date du prochain forum a été fixée au 1^{er} dimanche de septembre 2015 (jour du vide-greniers),
- 🕝 la date de la cérémonie des vœux du Maire est fixée au mardi 6 janvier 2015,
- remerciement de la PEP 45 pour la subvention 2014,
- communication du compte rendu de la réunion du S.I.Vo.M. du 4 août 2014,
- recommunication du compte rendu de la réunion de la C.C.P.B. du 27 août 2014.